

Adresse de la société populaire de Souillac, qui exprime sa joie pour le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Souillac, qui exprime sa joie pour le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 548-549;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29747_t1_0548_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

h

[*L'agent nat. de Beaumont, au présid. de la Conv.; 1^{er} germ. II*] (1).

« Citoyen,

L'empire de la superstition tombe, et les temples qui lui étaient destinés deviennent ceux de la raison. Nous n'avons plus dans le district des bêtes à robe noire, des prêtres... Le mépris qui les poursuivait leur a fait rendre hommage à la vérité. Tous ont abdiqué leur état, et 74 municipalités qui composent ce district ont envoyé l'argenterie de leur culte; environ mille marcs, produit de ces envois, sont peut-être en ce moment convertis en numéraire.

La commune de Beaumont qui déjà s'était distinguée par des offrandes civiques sans nombre, soit en habits d'uniforme, en chemises, bas et souliers, ou en secours distribués aux parents des volontaires, a une des premières donné l'impulsion; un autodafé des plus solennels, y a, depuis plus de deux mois, fait justice de tous les simulacres de bois, vils objets d'une stupide adoration; un âne revêtu des ornements pontificaux figurait une pompe, et sous le dais, à ce brullement, et les acclamations d'un peuple innombrable, les cris mille fois répétés: Vive la Montagne, Vive la Raison! terminèrent cette fête. S. et F. ».

DAST.

i

[*La comm. de Gamarde, à la Conv.; 23 vent. II*] (2).

« Citoyens représentants,

La municipalité de Gamarde et la société populaire et montagnarde de la dite commune croiraient manquer à leur devoir s'ils [sic] ne portaient jusqu'à vous l'expression de leur reconnaissance pour vos glorieux travaux.

Cette commune quoique très éloignée du centre des lumières, n'en est pas moins avancée dans le sentier que vos généreux efforts ont tracé. Une figure hideuse tirée d'un ci-devant couvent à laquelle le fanatisme attribuait la ridicule ressemblance du Diable et qui avait été accrochée à un des piliers de la salle des séances de la Société pour servir d'épouvantail aux aristocrates et fédéralistes, fut brûlée il y a 6 mois en face de l'arbre de la liberté avec un St Michel et tous les titres et attributs de la noblesse et de la féodalité et du royalisme.

Ce premier coup porté au fanatisme fut accompagné d'un envoi au chef-lieu du district, consistant en 1 croix, 1 encensoir, une navette et un *Pax vobis*; le tout en argent, du poids de 16 marcs 7 onces et 3 gros.

Les bons sans-culottes de cette commune s'empres- sent de vous prévenir qu'ils joignent à ce premier envoi et à celui d'une grande quantité de charpie et autres effets destinés aux défenseurs de la patrie, un don de 4 calices

dont un doré, 4 patènes, 1 ostensor et un ciboire, le tout d'argent, du poids de 15 marcs 1 once, dont ils espèrent que le creuset national, fera raison. Ils ont abjuré tout préjugé et ne reconnaissent de vrai culte que celui de la raison.

N'abandonnez pas, Sauveurs de la patrie, le sommet de cette montagne chérie où votre constance infatigable dans les principes républicains, vous a placé, et où votre surveillance active et l'amour de la liberté vous soutiennent, ne quittez votre poste que quand le dernier des tyrans terrassé et ses vils esclaves vaincus reconnaîtront combien il est doux d'être libre. S. et F. »

LARREDE (*maire*), LAFITE (*off. mun.*), BARAILLE (*off. mun.*), PEIGNAX (*notable*), SAINT-GERMAIN (*notable*), LHORATÉ (*notable*), LALANNE (*notable*) DARROZ (*membre du C. révol.*).

j

[*La Sté popul. de Souillac, à la Conv.; 1^{er} vent. II*] (1).

« Citoyens législateurs,

Il nous est impossible de vous peindre les sentiments de joie que nous avons éprouvés en apprenant que vous veniez de décréter la liberté des hommes de couleur.

Il est donc arrivé ce moment heureux où trois siècles de crimes sont effacés; il est détruit ce préjugé atroce qui osait mettre au rang des brutes les habitants d'un monde entier. Par vos conquêtes bienfaisantes l'univers attendri ne présentera plus qu'un peuple de frères. En donnant le baiser républicain aux trois députés de St Domingue, votre président a préludé à cette paix universelle, chimère pour les despotes, vérité pour les hommes libres.

Recevez, Citoyens représentants, le tribut de nos hommages, nos larmes baignent de loin les fronts de ces mortels heureux par vous après avoir été courbés si longtemps sous le malheur et sous le crime. Nos cœurs partagent cette douce émotion qui substitue dans les deux hémisphères les élans de la joie à l'ivresse de la douleur; un million de nos semblables vont vous proclamer leurs libérateurs et leurs pères; leurs innombrables frères accablés encore ailleurs d'indignes fers, heureux déjà par l'espérance le seront bientôt par la réalité.

Nos ennemis orgueilleux forcés de vous admirer ne pourront résister à cette puissance irrésistible qu'ont sur les ennemis les actes immortels et la vertu sublime. L'Europe entière sera frappée du contrecoup puissant de vos grandes actions, vous combattez pour la liberté des hommes libres et vous vaincrez. Quel peuple pourrait ne pas laisser tomber ses armes aux pieds d'un sénat immortel qui ne fait la guerre à ses ennemis que pour les forcer d'être heureux.

Suivez vos hautes destinées, marchez à l'immortalité, non comme ces héros sanguinaires qui mettaient leur gloire à ravager des terres, à enchaîner ou égorger les hommes, mais en

(1) C 298, pl. 1042, p. 18. *M.U.*, XXXVIII, 413.

(2) C 297, pl. 1027, p. 33. B^{4a}, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 1^{er} flor. (2^e suppl^t); *Débats*, n° 574, p. 440.

(1) C 300, pl. 1058, p. 6. B^{4a}, 25 germ. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 574, p. 440.

héros pacifiques qui êtes prêts à tout sacrifier pour féconder les contrées, les plus stériles, pour préparer la liberté et le bonheur de notre dernière postérité.

C'est dans ces sentiments que nous vous prions d'agréer l'adresse de félicitation que nous vous adressons, au sujet de la liberté des nègres, au nom du Genre humain.»

VERNINAC (*présid.*), REBIÈRE (*secrét.*),
BORIE, REBOURGER.

k

[La comm. de Sauveterre, à la Conv.; 12 vent. II] (1).

« Citoyens représentans,

C'est avec bien du plaisir que je vous apprend que cette commune s'est déclarée à la hauteur des circonstances et a fermé la porte de son église au jongleur qui vouloit continuer à lui prêcher le mensonge; que chaque décade elle veut que des bons sans-culottes lui prêchent les préceptes de la Raison au même lieu où les préceptes du fanatisme de l'erreur et de l'intérêt lui étoient continuellement prêchés et vous devez penser, Citoyens représentans, que les patriotes de 1789 qui sont dans cette commune, la maintiendront dans ses mesures révolutionnaires. Ce n'est pas tout, il faut que vous sachiez les sacrifices, les offrandes civiques qu'elle a fait à la République :

Un cavalier jacobin armé, monté et équipé; 23 marcs d'or et d'argenterie provenant de calices, patènes, etc., qui se sont trouvés dans la ci-devant église de cette commune; 7 marcs d'or et argent en galons provenant des ornements; 200 livres pesant de plomb pour faire des balles; 101 bonnes chemises, 80 chemises demi-usées, 52 chemises usées, 80 livres de charpie, 33 livres de bandes, 10 linceuls, 6 essuie-mains; ces derniers effets destinés pour les défenseurs de la patrie. 45 défenseurs à la République sur une population de 550 âmes.

J'oublie de vous apprendre le plus grand coup de massue donné au fanatisme par les citoyennes sans-culottes de cette commune; il existoit une croix de mission au milieu de la place publique; elle a été renversée sans que personne ait ressenti de commotion à sa chute et au même endroit elles ont planté l'arbre de la liberté et de l'égalité. Vive la Montagne. Ça va et ça viendra. S. et F.»

BONNAC (*secrét. greffier*).

l

[La comm. de Mailleroncourt-Charette, à la Conv.; 12 germ. II] (2).

« Citoyens,

Recevez l'expression de nos sentiments sur l'horrible conjuration que vous venez de déjouer; qu'ils périssent tous les scélérats qui voudraient nous enlever l'air pur de la liberté

que nous commençons à respirer; les monstres qui cherchent à nous donner des fers doivent disparaître de la République que vous avez fondée.

Continuez vos travaux, Pères de la Patrie, que les obstacles qui se présentent pour vous arrêter dans la route du bonheur que vous nous préparez, vous rendent plus fermes à vos postes; vous lasserez les despotes et les tyrans, vous ferez punir les traîtres, et l'univers qui verra la France totalement régénérée par vous, enviera la liberté que vous nous aurez donnée; puissiez vous, Citoyens, jouir de la douce récompense de voir les peuples goûter le même bonheur et réunis à nous, avec la même reconnaissance que celle qui nous anime, s'écrier : Vive la Montagne, Vive la liberté et l'égalité que ses travaux nous ont donné.»

P. VILLIAUME (*maire*), J.C. PERNEY, J.C. REMOND, N. MEZEL, J. JULLIAND, A. BRABERT, G. PRADILLON, J. CITOT, LIÉNARD, H. LIÉNARD, A. LIÉNARD, N. VINCENT, C. LIÉNARD, J.F. LIÉNARD, LAMBERT.

m

[La comm. de Crespy-en-Laonnois, à la Conv.; 21 germ. II] (1).

« Citoyens législateurs,

Les traits brûlants de la foudre lancée du sommet de la montagne viennent d'écraser les nouveaux titans conjurés contre notre sainte liberté, et de les engloutir dans le gouffre affreux qu'ils avaient creusé sous nos pas.

Que cette foudre vengeresse reste toujours allumée dans vos mains, qu'elle ne s'éteigne que quand elle aura consumé jusqu'à la dernière cendre des ennemis déclarés et cachés de la République, et que les bases de la justice et de la vertu seront devenues inébranlables, comme celles du rocher sur lequel vous êtes assis. Tels sont les vœux ardents du Conseil général de la commune de Crespy.»

LAISNÉ, GOBET, GLAVEL, DEVIVASSE, LABICHE, FINGANT, COURTONNE, LAUMIER, DUMET.

n

Le Conseil général de la commune de Chauny, département de l'Aisne, la Société populaire de la même ville, félicitent la Convention, sur les mesures qu'elle a prises contre les conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste (2).

o

[La Sté popul. de Salins, à la Conv.; 24 vent. II] (3).

« MONTAIGNE Sainte ! tu fixes sans cesse par tes opérations immortelles les regards de la France et du monde entier; la sagesse de tes

(1) C 298, pl. 1042, p. 15. B^{1a}, 25 germ. (1^{er} suppl¹) et 26 germ. (2^e suppl¹); *Débats*, n° 574, p. 440.

(2) B^{1a}, 25 germ. (1^{er} suppl¹); *Débats*, n° 574, p. 440.

(3) C 300, pl. 1052, p. 4. B^{1a}, 25 germ. (1^{er} suppl¹); *Débats*, n° 574, p. 440.

(1) C 297, pl. 1027, p. 32.

(2) C 298, pl. 1042, p. 24. B^{1a}, 27 germ. (suppl¹); *Débats*, n° 577, p. 487.